

LA « SÉCU » C'EST DES DROITS POUR /BIEN VIVRE/ /BIEN TRAVAILLER/ /BIEN VIEILLIR/

La Sécurité sociale a été mise en place en 1945, financée par le travail, pour «faire face aux aléas de la vie de la naissance à la mort».

AVEC SA CAMPAGNE DE RECONQUÊTE DE LA « SÉCU », LA CGT, PORTE UNE DYNAMIQUE DE FINANCEMENT POUR DES RECETTES SUPPLÉMENTAIRES AFIN DE RÉPONDRE AUX BESOINS DES POPULATIONS MAIS AUSSI STOPPER LES SUPPRESSIONS DE POSTES DANS L'INSTITUTION « SÉCU » AFIN DE REDONNER LES MOYENS AUX SALARIÉS DE BIEN FAIRE LEUR TRAVAIL ET DE MIEUX RÉPONDRE AUX USAGERS ///

Les concepteurs de la Sécu voulaient créer un système universel, démocratique, dirigé par des représentants élus des assurés sociaux, accessible à tous et qui sécurise : chacun paye selon ses moyens et reçoit selon ses besoins.

DEPUIS SA CRÉATION :

- Le patronat a agi pour affaiblir les droits des assurés sociaux et leur financement.
- L'État a pris en main la gestion de la Sécurité sociale. Il a supprimé l'élection des représentants des salariés et des assurés sociaux et réduit leur pouvoir.

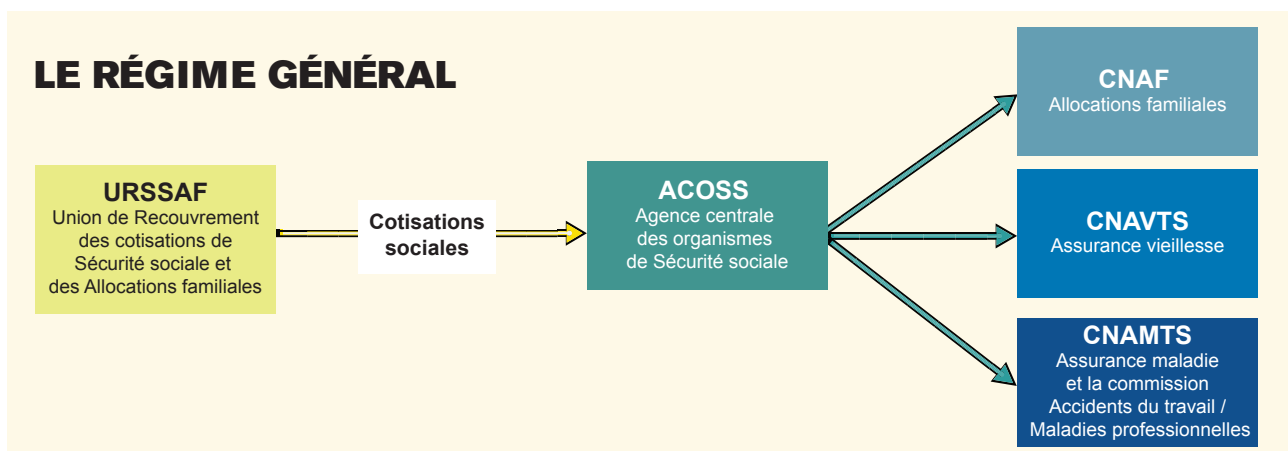
L'action revendicative a cependant permis de conserver un système solidaire et collectif : pas de sélection par l'âge, par l'état de santé ou par les revenus. C'est ce qui différencie fondamentalement la Sécurité sociale des assurances privées.

La Sécurité sociale est obligatoire et fondée sur la solidarité : par leurs cotisations les personnes

en bonne santé permettent la prise en charge des malades, les salariés en activité cotisent pour la retraites des plus âgés...

L'institution «Sécu» c'est le régime général (la CNAMTS, la CNAVTS et la CNAF) mais c'est aussi les régimes spécifiques, MSA, RSI etc. L'ACOSS reçoit les cotisations sociales prélevées par les URSSAF et les redistribue entre les différentes caisses. Les caisses nationales sont administrées par des conseils composés des organisations syndicales de salariés, des organisations patronales, d'associations et de personnalités qualifiées nommées par le Gouvernement ou désignées par des organismes divers. Cet ensemble est décliné en caisses départementales ou régionales (CPAM, CARSAT, etc.).

Mais plus largement, la Sécurité sociale, c'est l'ensemble des régimes de base des salariés et des non-salariés : artisans, agriculteurs, commerçants, les agents de l'Etat et des collectivités locales...



EXPOSÉ DES MOTIFS DE L'ORDONNANCE DU 4 OCTOBRE 1945 (EXTRAIT)

«La Sécurité sociale est la garantie donnée à chacun qu'en toutes circonstances il disposera des moyens nécessaires pour assurer sa subsistance et celle de sa famille dans des conditions décentes. Trouvant sa justification dans un souci élémentaire de justice sociale, elle répond à la préoccupation de débarrasser les travailleurs de l'incertitude du lendemain [...]»

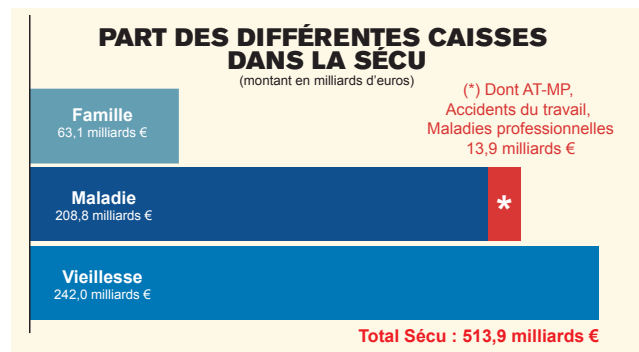
EN MATIÈRE DE SANTÉ ///

La CGT préconise, de la naissance aux âges les plus avancées de la vie, de développer une politique de prévention, fondée sur l'éducation, la prévention des risques et le soutien dans les moments de ruptures qui peuvent intervenir dans les parcours de vie (perte d'emploi, hospitalisation, veuvage...).

LA CGT DEMANDE :

- De développer une politique globale de santé pour combattre toutes les inégalités et permettre d'agir sur les conséquences de la perte d'emploi et de la précarité avec la création d'un grand pôle public de santé.
- De donner des droits pour les salariés et leurs représentants qui leur permettent de développer leur capacité d'agir, de prévenir et supprimer les risques.
- De promouvoir la recherche et la formation des professionnels de santé à la prévention des risques du travail et environnemental.

- De mieux coordonner les différents acteurs du système de soins et de santé, et de donner, à l'hôpital public comme à la Protection Maternelle et Infantile (PMI) les moyens de remplir leurs missions.
- De prévenir la perte d'autonomie des personnes âgées ou en situation de handicap en repensant leurs besoins (habitat, allocations, etc.).
- De créer un véritable service public pour l'autonomie. Incluant les aidants.
- D'améliorer les remboursements en priorité dans les domaines où la prise en charge est insuffisante comme la lunetterie, le dentaire, l'audition.



NON ! LA SÉCURITÉ SOCIALE NE SE RÉSUME PAS À L'ASSURANCE MALADIE.

/// EN MATIÈRE DE RETRAITE

Dès l'origine, la retraite a constitué un élément important de la Sécurité sociale qui assure 2/3 de la pension totale pour environ 9 millions de retraités, permettant à un grand nombre d'avoir un mode de vie à l'égal des salariés. Mais après 1982, date de la retraite à 60 ans (à taux plein) concluant une période de progrès depuis la libération, la dynamique s'est inversée.

Depuis 1993, une succession de réformes a durci les conditions d'accès à une retraite complète, par l'allongement de la durée de cotisations et par des modifications du mode de calcul des pensions. Celle de 2010, a reculé l'âge de la retraite à taux plein à 62 ans.

NON ! LES PERSONNELS DES ORGANISMES DE SÉCURITÉ SOCIALE NE SONT PAS FONCTIONNAIRES.

LA CGT DEMANDE :

- De revenir sur la durée de cotisations qui est aujourd'hui plus longue que la durée d'activité moyenne.
- La reconnaissance des années d'études et la validation des périodes de précarité contrainte au même titre que celles travaillées.
- Une véritable reconnaissance de la pénibilité par des départs anticipés (avant 60 ans) avec une pension complète.
- L'amélioration des dispositions qui permettent de corriger les écarts de pensions entre les femmes et les hommes.

Ces avancées auraient de toute évidence des effets positifs « par contagion » sur la retraite de la fonction publique et sur les autres régimes.

LA SOCIÉTÉ CHANGE

NOTRE SYSTÈME DOIT ÊTRE AMÉLIORÉ

Les valeurs de la Sécurité sociale sont justes. Il faut les défendre pour pouvoir améliorer le niveau de protection et pour répondre aux besoins d'aujourd'hui et de demain. L'évolution du travail, de la création de richesses, des luttes sociales, la recherche, les sciences et techniques ont permis d'améliorer la qualité de vie. Elles ont eu des conséquences posi-

tives sur la santé et l'allongement de la durée de vie.

Cette dernière s'est traduite par une augmentation continue du nombre de retraités atteignant des âges avancés. Il en résulte des besoins d'accompagnement des personnes en état de fragilité, voire de handicaps.

L'exploitation du travail a aussi produit du chômage, des travailleurs pauvres,

l'exposition à des risques professionnels nouveaux et une forte précarité pour les plus jeunes.

La prise en charge des besoins nouveaux qui découlent de ces évolutions est faible.

Aujourd'hui, il y a ceux qui ont les moyens de les financer, et ceux qui ne les ont pas. Les inégalités progressent et remettent en cause l'équi-

10 milliards d'économie sont annoncés pour l'assurance maladie

La ministre des Affaires sociales met en avant sa stratégie nationale de santé pour déclarer que ces économies se feront sans dégrader la qualité des soins. **Difficile à croire!**

Par ailleurs on peut redouter les **3 milliards d'économie annoncés pour les seuls hôpitaux d'ici 2017**, alors qu'un grand nombre d'entre eux sont déjà en très grande difficulté financière. Auquel s'ajoutent les **5 milliards d'économie sur les industries de santé.**

11 milliards d'économie concernent les mesures des autres branches (vieillesse, famille, recouvrement).

Les pensions ne sont plus revalorisées; le pouvoir d'achat des retraités se dégrade.

Pas ou peu de financement sont prévus pour assurer le départ en retraite anticipée des salariés ayant exercé des métiers pénibles : aucune cotisation ne sera recouvrée en 2015, 0,1% en 2016.

1,5 milliard d'économie sur les prestations «famille » sont inscrites dans la loi de financement de la Sécurité sociale 2014.

Il faut également prendre en compte les «économies de gestion » des quatre caisses pour **1,2 milliard qui représentent plus de 5000 suppressions d'emplois.** Conséquences pour les assurés sociaux :

délais de traitements des dossiers rallongés, difficultés à traiter les réclamations, liquidations des retraites retardées, diminution de l'efficacité du recouvrement des cotisations, affaiblissement de la prévention au travail... l'ensemble du service public de la Sécurité sociale est remis en cause.

Ce pacte affecte également les recettes de la Sécurité sociale puisqu'il comporte une nouvelle diminution des cotisations sociales.

Les cotisations sociales ne sont pas des «charges », mais une partie du salaire des salariés, mutualisée et versée pour la retraite, pour l'aide aux familles ou en cas de maladie.

EN MATIÈRE DE POLITIQUE FAMILIALE ///

Pour la CGT, les prestations familiales doivent demeurer, au cœur de la compensation de l'éducation des enfants, de l'amélioration des conditions de vie des parents salariés, et plus généralement de l'ensemble de la population. Elles ont été facteurs d'une élévation des richesses produites en répondant au besoin d'éduquer et de former des générations pour assurer la croissance du pays.

Les entreprises bénéficient donc de la politique familiale. C'est pourquoi la CGT refuse toute remise en cause des cotisations famille et revendique que le financement de la politique familiale soit exclusivement financé par les employeurs à partir des richesses créées par le travail.

LA CGT DEMANDE :

- L'universalité des allocations familiales qui garantit pour partie le maintien de niveau de vie entre ménages sans enfant et ménages ayant des enfants.

- Des allocations familiales dès le premier enfant sans condition de ressources.
- La revalorisation des prestations familiales.
- L'indexation des prestations familiales et des plafonds de ressources ouvrant droit à certaines prestations sur la base de l'évolution du salaire moyen.
- La création d'un service public de la petite enfance permettant un accueil diversifié avec des personnels qualifiés.
- De donner des droits sociaux aux jeunes pour garantir leur autonomie et leur protection.

NON ! LE BUDGET DE LA SÉCURITÉ SOCIALE N'EST PAS GÉRÉ DIRECTEMENT PAR L'ÉTAT MAIS SA TUTELLE EST DE PLUS EN PLUS FORTE.

libre du système : l'accès aux soins devient difficile pour certains, inaccessible pour d'autres car on est de moins en moins bien remboursé, les complémentaires de santé qui sont hors Sécu (mutuelles, assurances) coûtent de plus en plus chers, de nouveaux prélèvements ont été effectués sur les retraites, les prestations familiales ne sont pas ré-

évaluées à leur juste valeur, l'accompagnement des personnes âgées peu pris en charge...

Pour la CGT, les besoins nouveaux doivent trouver tout naturellement leur place dans notre système solidaire qui doit donc s'améliorer. Pour cela, il faut réformer son financement dans le cadre de la solidarité et s'engager

résolument dans une politique de prévention des risques, d'éducation et de promotion du travail et de la santé.

La CGT propose également de compléter le système actuel par la mise en place d'une **Sécurité Sociale Professionnelle** permettant le maintien et le transfert des droits des salariés en cas de perte de leur emploi.

LA CGT PROPOSE UNE NOUVELLE DYNAMIQUE POUR LE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE ///

La CGT propose d'agir sur l'ensemble des prélèvements obligatoires (cotisations sociales, CSG, impôt) pour construire une dynamique vertueuse sur le travail. L'objectif est de valoriser le travail : combattre la dégradation de la qualité du travail, supprimer le travail illégal, favoriser l'emploi et réduire le chômage, développer la prévention, le salaire, l'égalité professionnelle, la formation plutôt que les dividendes ou la spéculation.

Pourquoi la CGT défend un financement de la Sécurité sociale par la cotisation sociale et non par l'impôt ?

Parce que la cotisation sociale est entièrement affectée au financement de la Sécurité sociale. C'est ce qui la différencie fondamentalement de l'impôt. En effet, l'affectation de l'impôt est décidée chaque année par le Parlement qui pourrait réduire la part à affecter à la Sécurité sociale.

Mais aussi parce qu'elle est la part socialisée de notre salaire.

La CGT demande l'arrêt des exonérations de cotisations sociales accordées aux employeurs.

Depuis les années 1990, les gouvernements successifs ont accordé des exonérations pour baisser le coût du travail et permettre de créer des emplois. On voit aujourd'hui le résultat : ces exonérations n'ont eu aucun effet positif sur l'emploi mais ont eu, par contre, des effets négatifs pour les salariés et pour la Sécurité sociale.

La Sécurité sociale est perdante parce que si l'État s'est substitué aux employeurs pour compenser le manque à gagner des exonérations, il faut savoir qu'une partie des exonérations demeure non compensée (2,9 milliards d'euros, soit environ 10% - source ACOSS - stat. 2013).

C'est donc moins de ressources pour nos remboursements.

Les salariés sont doublement perdants parce que la cotisation que l'employeur ne paie plus représentait une part

de notre salaire. Une partie importante de ces exonérations est

compensée par l'impôt des ménages, **c'est finalement les salariés qui, par leurs impôts, paient l'addition.** C'est pourquoi la CGT demande la suppression des exonérations de cotisations accordées aux employeurs.

Elle demande par ailleurs que toutes les formes de rémunérations du travail qui en sont actuellement exemptées (épargne salariale, intéressement, stock option, etc.), soient soumises à cotisation ce qui dissuaderait les entreprises d'avoir recours à ces revenus aléatoires et discriminatoires.

La CGT propose de moduler la cotisation dite « employeur » pour favoriser l'emploi et l'investissement.

La cotisation dite « employeur » pourrait varier en fonction d'une part, du rapport entre les salaires versés par l'entreprise et les richesses créées par celle-ci et d'autre part, en fonction de la politique, d'emploi et de salaires, pratiquée par l'employeur.

La CGT propose une contribution sur les revenus financiers des entreprises, à hauteur de la cotisation salariale.

C'est une mesure de justice qui permettrait de mettre une partie des profits à contribution.

UNE RÉFORME FISCALE ARTICULÉE À CELLE DU FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

La CGT est opposée à une fusion de la CSG et de l'impôt sur le revenu. Fusionner les budgets de l'État et de la Sécurité sociale signerait la fin de l'autonomie de gestion de la Sécurité sociale et de la garantie de ses finances.

En revanche, la CGT revendique, parallèlement à celle de la cotisation, une réforme de la fiscalité. L'une et l'autre doivent favoriser le travail. Cette réforme doit instaurer une plus grande progressivité de l'impôt, clé de voute du système fiscal, une modulation du taux d'imposition selon le comportement des entreprises, comme pour les cotisations et une diminution de la TVA.

« COÛT DU TRAVAIL » OU COÛT DU CAPITAL ?

QU'EST-CE QUI PÉNALISE L'EMPLOI ET LA SÉCURITÉ SOCIALE

Assis sur le travail salarié, le financement est principalement assuré par les cotisations sociales :

- une part « salariale » et la CSG prélevées directement sur nos salaires ;
- une part dite « patronale » de plus en plus réduite. **Cette cotisation mal nommée « cotisation employeur » est en réalité une part de notre salaire.** C'est cette part que l'employeur veut récupérer en ne la versant plus à la Sécurité sociale. Pour y parvenir il déclare que cela augmente le « coût du travail » et nuit à la compétitivité des entreprises et donc à l'emploi.

Mais le travail peut-il être un coût alors qu'en travaillant nous produisons des richesses ?

Ne serait-ce pas plutôt la part des richesses prélevées sur le travail, pour la reverser sous forme de dividendes aux actionnaires, qui représente un coût ? Ces dividendes n'ont cessé de progresser et sont parmi les plus élevés de l'Union européenne. (En 30 ans, la masse salariale a augmenté de 3,6% alors que les dividendes aux actionnaires ont eux augmenté de 20%). Ces dividendes sont versés au détriment des salaires et donc de notre capacité à financer la Sécurité sociale. Mais ils le sont aussi au détriment des investissements dont auraient besoin les entreprises. Car la France souffre d'un déficit d'investissements notamment dans la recherche et l'enseignement supérieur, qui freine le développement économique.

Avec ce discours sur le coût du travail, le patronat veut masquer que l'entreprise n'a plus pour seul but de produire des biens et des marchandises utiles à la population mais d'augmenter le bénéfice des actionnaires.

La vérité est que la Sécurité sociale souffre de cette réalité et manque de ressources.

Car ce ne sont pas les dépenses qui dérapent. Celles du régime général augmentent de moins de 3% par an, alors que les besoins nouveaux (autonomie des personnes âgées ou non satisfaits (les soins dentaires, les lunettes, les appareils auditifs, etc.), nécessiteraient, au contraire, qu'elles augmentent.